

18 élus du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'intégration des personnes handicapées

Sortir des paradoxes du secteur médico-social

A l'initiative de deux députés, Barbara Pompili (coprésidente du groupe écologiste) et Christophe Prémat (socialiste, républicain et citoyen), plusieurs élus membres du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'intégration des personnes handicapées déplorent, dans un texte collectif, le décalage existant entre l'affirmation par le législateur des droits des personnes âgées et handicapées et leur mise en œuvre. Face aux difficultés que traverse le secteur médico-social, ils appellent au « volontarisme politique » pour mieux allouer les moyens et accélérer les créations de places.

« L'année 2015 est une année hautement symbolique pour le secteur médico-social. Elle marque la remise des premiers rapports d'évaluation externe qui permettront d'éclairer les pouvoirs publics sur la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de fragilité. Elle est également l'occasion de célébrer le dixième anniversaire de la loi du 11 février 2005 qui entendait renouveler l'approche des droits des personnes handicapées (1). Elle est enfin censée présider à l'évolution de l'accompagnement des personnes âgées à travers la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que les droits des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées soient réaffirmés et que leur effectivité soit contrôlée. Toutefois, nous ne pouvons nier que le secteur médico-social vit des moments difficiles.

La situation financière des départements conduit les conseils départementaux à revoir à la baisse les financements alloués à ce secteur. Les

« La course à la taille, censée garantir des économies d'échelle, est le vecteur d'une privatisation insidieuse »

restrictions budgétaires limitent la capacité des établissements et services médico-sociaux à couvrir l'évolution de leurs coûts de personnel. C'est ainsi la capacité d'investissement des organismes gestionnaires qui fait office de variable d'ajustement des restrictions en cours. L'entretien et la mise aux normes des bâtiments médico-sociaux sont dès lors trop souvent négligés. Cette question, éludée par les pouvoirs publics, est source de souffrance et de maltraitance pour de nombreuses personnes fragilisées. Elle constitue actuellement le grand impensé et la grande inconnue de ce secteur.

En outre, l'attention portée à l'accompagnement des parcours des personnes est louable et nécessaire, mais elle se heurte aux réalités administratives. Les délais pour obtenir une notification de la maison départementale des personnes handicapées empêchent souvent les personnes handicapées de bénéficier d'un accompagnement adapté en urgence. De même, le cloisonnement des financements entre les agences régionales de santé et les conseils départementaux sont une source de complexité qui nuit à une utilisation optimale des ressources. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui devaient servir de levier à l'évolution du secteur ne font qu'entériner et que reproduire les situations existantes. Les pouvoirs publics pérennisent ainsi les lourdeurs qu'ils prétendent abolir.

Concentration du secteur

La course à la taille, censée garantir des économies d'échelle, est le vecteur d'une privatisation insidieuse. Un bastion de l'économie sociale et solidaire est ainsi sapé dans l'indifférence générale, entraînant un appauvrissement du tissu associatif. Les évolutions de la tarification de la dépendance et du handicap qui sont actuellement débattues ne nous donnent pas de raison de penser que les organismes gestionnaires seront récompensés pour le formidable chemin accompli depuis la loi fondatrice du 2 janvier 2002. Ce n'est pas le moindre des paradoxes du secteur médico-social.

C'est pourquoi nous serons vigilants à ce que l'évolution de la tarification ne se traduise pas par une concentration du secteur entre quelques acteurs. La situation de quasi-monopole détenue par des organismes gestionnaires dans certains départements les conduit à être prescripteurs du parcours des personnes faute de solution alternative. De même, il nous semble essentiel de poser la question du financement de l'entretien et de la mise aux normes du cadre bâti pour lesquels les enveloppes de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ou des agences régionales de santé ne sont pas suffisantes. Enfin, nous souhaitons qu'un

« La question des moyens continue trop souvent à primer sur la vision du secteur »

vrai décloisonnement existe pour organiser les parcours entre les secteurs sanitaire et médico-social, à l'intérieur du secteur médico-social ainsi qu'entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire. Une plus grande fongibilité des crédits nous semble à cet égard nécessaire.

Redéployer les crédits

Toutes ces questions relèvent des prérogatives de la puissance publique et supposent une volonté politique. Il nous semble que la question des moyens continue trop souvent à primer sur la vision du secteur. Un redéploiement des crédits existants ainsi qu'une souplesse accrue dans leur affectation permettrait souvent de résoudre des problèmes qui semblent de prime abord inextricables. Cette meilleure allocation des moyens favoriserait également les réponses aux attentes des personnes dites "sans solution" qui mettent en lumière les carences dans les solutions d'accompagnement.

Quant au rythme de création de places portées par le quatrième plan Alzheimer, le plan autisme et le schéma national pour les handicaps rares ou prévues, pour les plus jeunes, en institut médico-éducatif ou en service d'éducation Sessad [services d'éducation spéciale et de soins à domicile], il doit urgemment être accéléré pour répondre aux besoins des personnes en situation de fragilité. Aujourd'hui, le manque de places en structures d'accueil ou l'inadéquation aux besoins des solutions proposées ne sont plus acceptables. Le volontarisme politique doit donc, enfin, être à la hauteur des attentes des personnes concernées et de leurs proches. Il nécessite une vision et des moyens. »

Barbara Pompili (écologiste), Christophe Prémat (SRC), Pierre Aylagas (SRC), Kheïra Bouziane (SRC), Jean-Noël Carpentier (RRDP), Fanélie Carrey-Conte (SRC), Dominique Chauvel (SRC), Dino Cinieri (UMP), Jean-Pierre Decool (UMP), Guy Delcourt (SRC), Yves Fromion (UMP), Razzi Hammadi (SRC), Christian Hutin (SRC), Lionel Luca (UMP), Véronique Massonneau (écologiste), Didier Quentin (UMP), Monique Rabin (SRC), Pascal Terrasse (SRC)

(1) Voir ASH n° 2896 du 6-02-15, p. 24.

Contact : bpompili@assemblee-nationale.fr

NOUVEAU www.guideneret.fr

Toutes les adresses du handicap en un seul clic*
Connectez-vous et profitez d'une base de données mise à jour au quotidien !



- FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES
- ASSOCIATIONS
- DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- VACANCES ET LOISIRS
- ÉTABLISSEMENTS
- PRESSE - ÉDITION FORMATION

ET BIEN PLUS DE SERVICES ACCESSIBLES À TOUS :

- La location de fichiers : faites vous-même vos recherches selon vos besoins.
- Nos publications sur le handicap : Les actualités et événements du secteur
- Les petites annonces

*Seuls les abonnés au guide auront accès aux résultats de recherche

PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT EN CONTACTANT LE SERVICE CLIENTS

N° Indigo 0 825 08 08 00

Guide Nérét pour les personnes handicapées